



Part de l'héritier d'un bien immobilier en usufruit

Par l'ena

Bonjour,

Mon conjoint, auquel j'étais pacsé, est décédé.

Il avait une fille d'un 1^{er} mariage.

Le pacs prévoyait l'indivision et la préférence pour l'achat immobilier du conjoint survivant.

Nous avons acheté un bien immobilier et fait des testaments qui lèguent à chaque partenaire l'usufruit.

Je pensais donc pouvoir racheter la part de l'enfant(mineur).

Or, l'assurance du prêt immo dont je suis co-emprunteur ne fonctionne pas, ce qui implique que je dois rembourser les dettes de mon conjoint.

Dans ce cas, si j'envisage un rachat de la part de l'enfant de mon conjoint, le fait que je rembourse le prêt quasi intégralement (seulement 2 ans payés sur les 15) entre-t-il en compte ? ou vais-je devoir à la fois payer le prêt + la part à un enfant (que j'aurais finalement payé moi même) ?

Merci